UZES.FR

ENVIRONNEMENT

Alerte aux pollens d'ambroisie

Le RNSA informe de l'arrivée des premiers pollens d'ambroisie en cette fin juillet. Le pic principal de pollen interviendra comme chaque année vers la fin du mois d'août.

Publié le 31 juillet 2024

L'allergie au pollen d'ambroisie démarre

https://www.uzes.fr/actualites/alerte-aux-pollens-dambroisie?

Le RNSA informe de l'arrivée des premiers pollens d'ambroisie en cette fin juillet. Le pic principal de pollen interviendra comme chaque année vers la fin du mois d'août.

Avec le début des Jeux Olympiques, les pollens d'ambroisie sont dans les starting blocks, certains d'entre eux ont déjà été repérés sur les capteurs en cette fin juillet et le risque d'allergie devrait vite augmenter avec le temps chaud et ensoleillé le long de la vallée du Rhône (Isère, Drôme, Ain, Loire, Ardèche, Rhône, Gard, Vaucluse). Pour rappel, il suffit de quelques grains de pollens pour que les symptômes apparaissent chez les allergiques car le pollen d'ambroisie est très allergisant. Il est important pour les allergiques au pollen d'ambroisie, de consulter leur médecin traitant, leur pharmacien et/ou de suivre leur traitement de façon correcte.

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie aux autorités locales, par quatre canaux différents :

- Par téléphone au 0 972 376 888
- Par mail à contact@signalement-ambroisie.fr
- Sur le site internet www.signalement-ambroisie.fr
- Sur l'application smartphone « Signalement-Ambroisie »

Les signalements effectués sont transmis « en direct » à la commune ou au référent ambroisie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambroisie.

Plus d'informations sur :

> www.pollens.fr
> www.signalement-ambroisie.fr

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)